



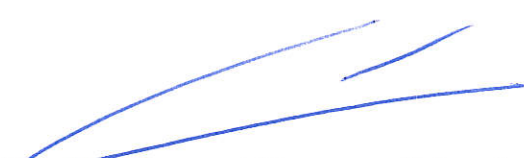
ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d’Azur, déclare et certifie qu’il est procédé depuis le 19 mars 2015, à l’affichage au siège de la Métropole Nice Côte d’Azur, sur les panneaux habituels, des pièces relatives à la commune de Saint-Jeannet :

- arrêté préfectoral du 5 mars 2015 prescrivant la modification n° 1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’incendies de forêt,
- arrêté préfectoral du 5 mars 2015 portant décision après examen au cas par cas sur l’éligibilité à évaluation environnementale de la modification du plan de prévention des risques incendies de forêt.

LE **23 MARS 2015**

**Pour le Président et par délégation de signature,
Karin Topin-Condomitti,**


**Déléguée aux assemblées, aux affaires juridiques et
au contrôle de gestion**

Direction Générale des Services